



FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES  
DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADUCTION

## **Directives concernant le mentorat professionnel - TRA2920**

Formation professionnelle

Juillet 2024

## TABLE DES MATIÈRES

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec (OTTIAQ).....	3
Programme de mentorat.....	3
Objectif du mentorat.....	4
Durée du mentorat.....	4
Admissibilité .....	4
Baccalauréat .....	4
Majeure .....	4
Maîtrise professionnelle.....	4
Étapes à suivre pour s'inscrire au mentorat.....	5
Responsabilités de l'étudiant ou l'étudiante.....	5
En cours de mentorat .....	5
Rapport de mentorat et annexes .....	6
Notation.....	6
Personne-ressource.....	7

## **L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec (OTTIAQ)**

L'OTTIAQ est un ordre à titre réservé qui regroupe les professionnels langagiers. Le port du titre de traducteur agréé et de traductrice agréée donne leur pleine valeur aux études en traduction. Grâce à son permis d'exercice et son inscription officielle au [Tableau de l'Ordre](#), l'étudiant ou l'étudiante valorise sa profession notamment envers ses employeurs et ses clients, montre son intérêt envers la protection du public, et bénéficie de plusieurs avantages.

Les étudiants et étudiantes en traduction peuvent, dès leur première année et sur simple preuve d'inscription, devenir [étudiant\(e\) inscrit\(e\) à l'OTTIAQ](#), un statut gratuit offrant un lien avec le milieu professionnel.

Selon un règlement entré en vigueur le 26 novembre 2020, l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) offre l'agrément sur diplôme. Cette disposition permet à une personne diplômée de demander l'agrément après sa diplomation. D'autres conditions pourraient s'y ajouter. Le mentorat universitaire permet à la personne mentorée de bénéficier d'un jumelage linguistique avec un mentor ou une mentore et de profiter d'une expérience et d'une rétroaction personnalisée, ainsi que d'un ajout professionnel dans leur CV.

### **Programme de mentorat**

Le Département de linguistique et de traduction donne l'occasion aux étudiants et aux étudiantes d'effectuer un [mentorat universitaire intégré au cursus universitaire](#) menant à l'agrément professionnel par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec dans les programmes suivants :

- [Baccalauréat spécialisé en traduction](#)
- [Majeure en traduction](#)
- [Maîtrise en traduction](#)

Le [programme de mentorat](#) consiste en un jumelage entre le mentor ou la mentore et la personne mentorée. Le mentorat porte sur l'acte traductionnel principalement ainsi que sur les mesures à mettre en place pour assurer une pratique professionnelle conforme (gestion des dossiers, secret professionnel et confidentialité, conseils sur l'organisation financière et juridique, sur le contrôle de la qualité, sur l'utilisation des technologies, conseils sur la promotion de services professionnels). Les activités effectuées dans le cadre du mentorat sont organisées à partir des indicateurs de compétences du [référentiel de compétences](#).

## **Objectif du mentorat**

Le programme de mentorat vise à permettre aux candidats et candidates à l'agrément d'assimiler les normes, règles, outils et responsabilités professionnelles, d'assimiler les acquis universitaires dans le contexte de la pratique professionnelle et de profiter des conseils et de la supervision d'un membre d'expérience, le mentor ou la mentore de l'OTTIAQ, qui l'aidera dans l'atteinte de ces objectifs. Le programme de mentorat consiste en un jumelage linguistique (et non un stage). L'étudiant ou l'étudiante — la personne mentorée — bénéficie d'un encadrement personnel et individualisé assuré par un membre chevronné — le mentor ou la mentore.

## **Durée du mentorat**

La durée du mentorat est d'une session, à temps partiel. L'étudiant doit traduire 1000 mots par semaine pour la durée de la session universitaire. Le mentorat peut avoir lieu à l'automne, à l'hiver ou à l'été.

## **Admissibilité<sup>1</sup>**

### *Baccalauréat*

Pour être admissible au mentorat, l'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit au baccalauréat spécialisé en traduction et avoir à son actif un minimum de 45 crédits au moment du dépôt du dossier. L'étudiante ou l'étudiant doit également satisfaire à une entrevue avec la responsable de la formation professionnelle.

### *Majeure*

Pour être admissible au mentorat, l'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit à la majeure en traduction et avoir à son actif un minimum de 30 crédits au moment du dépôt du dossier. L'étudiante ou l'étudiant doit également satisfaire à une entrevue avec la responsable de la formation professionnelle.

### *Maîtrise professionnelle*

Pour être admissible au mentorat, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir terminé au moins une session de cours et avoir à son actif un minimum de 9 crédits. L'étudiante ou l'étudiant doit également satisfaire à une entrevue avec la responsable de la formation professionnelle.

---

<sup>1</sup> Pour les étudiantes et étudiants admis avant l'automne 2022, une moyenne cumulative de 3,0+ est requise.

## Étapes à suivre pour s'inscrire au mentorat

1. Consulter le site Web pour connaître les dates limites de demandes de mentorat (voir le *Calendrier de la formation professionnelle*).
2. Se connecter à la plateforme Gesfim pour remplir le formulaire de demande de mentorat et fournir les documents requis.
3. Lorsque la demande sera approuvée par la responsable de formation professionnelle, l'étudiant ou l'étudiante devra alors déposer sa demande sur le [module d'admission en ligne du Portail OTTIAQ](#).
4. Une fois votre demande traitée par l'Ordre, l'étudiant ou l'étudiante reçoit un courriel l'informant que le dossier est complet.
5. Deux à trois semaines avant le début du mentorat (selon le calendrier de l'université), l'Ordre effectue le jumelage entre le mentor et le mentoré. Ce dernier reçoit un message de l'OTTIAQ avec le nom de sa mentore ou de son mentor.
6. Dans les mêmes deux à trois semaines, le mentor communique également par courriel avec l'étudiant ou l'étudiante pour la première rencontre informelle.

## Responsabilités de l'étudiant ou l'étudiante

- Veuillez retourner promptement les messages de l'OTTIAQ et de la responsable de la formation professionnelle.
- Une fois le mentorat approuvé par la responsable de la formation professionnelle, assurez-vous auprès de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) que vous êtes bien inscrit au cours correspondant (TRA2920) et prenez soin d'acquitter vos frais de scolarité.
- N'oubliez pas de faire votre choix de cours pour la session suivante.

## En cours de mentorat

- La personne mentorée doit produire chaque semaine un volume régulier de mots de traduction et les soumettre à son mentor ou à sa mentore.
- Des rencontres une fois par mois sont prévues pour discuter de l'évaluation des textes ainsi que des divers aspects de l'acte professionnel.
- La proactivité et l'initiative sont requises pour atteindre les objectifs du programme. L'étudiant ou l'étudiante en mentorat doit poser des questions, effectuer des recherches, se documenter, observer et

solliciter des rétroactions de son mentor ou à sa mentore.

- Il est également important de s'assurer que son mentor ou sa mentore transmet la [grille d'évaluation](#) à [la responsable du programme du mentorat](#) de l'OTTIAQ dans les délais requis.
- Chaque jour, prenez quelques minutes pour consigner les faits pertinents qui seront utiles à la rédaction du rapport de mentorat. N'attendez pas à la dernière minute !
- Informez la responsable de la formation professionnelle de l'évolution de votre mentorat. En cas de difficulté (conflits, absence de communication avec votre mentor ou mentore, tâches insuffisantes ou excessives, entre autres), **n'hésitez surtout pas à demander son intervention.**
- En fin de mentorat, remplissez le formulaire *d'Évaluation du mentorat*, disponible sur la plateforme Gesfim.
- Conservez des échantillons de traduction (langue source et langue cible) à inclure dans votre rapport de mentorat. Assurez-vous de demander à votre employeur l'autorisation de joindre ces échantillons, lesquels peuvent être anonymisés si désiré.

## Rapport de mentorat et annexes

La remise du rapport de mentorat et des annexes (les fiches d'évaluation et les échantillons de travail) se fait par l'entremise de StudiUM à la date limite inscrite au *Calendrier de la formation professionnelle* affiché sur le site Web à la page [Mentorat](#). Veuillez consulter le *Guide de rédaction du rapport de mentorat* affiché sur le site du Département pour avoir des informations détaillées.

Les documents à soumettre sont les suivants :

1. Rapport de mentorat (en format Word)
2. Échantillons de travail (langues source et cible). Veuillez fusionner vos échantillons en un seul PDF.
3. *Grille d'évaluation de mentorat* fournie par l'OTTIAQ et *Évaluation du mentorat*. Fusionnez les évaluations en un seul PDF.

## Notation

Le Comité d'évaluation des stages et du mentorat, formé de la responsable de la formation professionnelle et de plusieurs membres du corps professoral du Département, attribue la note du mentorat. Le rapport de mentorat et l'évaluation par le mentor ou la mentore ont un poids égal.

**Personne-ressource**

Aura Navarro, trad. a.

Responsable de la formation professionnelle

(514) 343-6368

[aura.navarro@umontreal.ca](mailto:aura.navarro@umontreal.ca)